

ENVIRONNEMENT

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement soumis à la procédure d'annonce de projet d'assainissement.

Cette demande est introduite par : Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Saint Laurent 2 à 1420 Braine-L'alleud

Le terrain concerné est situé : rue Albert Croy 3 à 1330 Rixensart

et paraissant cadastrée : 1^{re} division section E n° 165C (PIE)

Le projet d'assainissement s'inscrit dans le cadre de la procédure Décret sols en cours au droit de la parcelle cadastrée susmentionnée et fait suite à une pollution historique aux hydrocarbures (mazout) affectant les sols au droit d'une citerne enterrée.

L'assainissement à proprement parlé consiste à une excavation partielle jusqu'à une profondeur de 2,0 mètres sous le niveau du sol au moyen de passes alternées et ce sans destructions du bâtiment.

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante :

- Service environnement, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart ;
- les jours ouvrables de 8h30 à 11h00 sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Mme Géraldine Fanon, service environnement, téléphone : 02/ 634.35.77

mail : environnement@rixensart.be dont le bureau se trouve à Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

L'affichage aura lieu le 12 octobre 2026, les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 octobre 2026 au 2 novembre 2026 à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-annonce@rixensart.be .